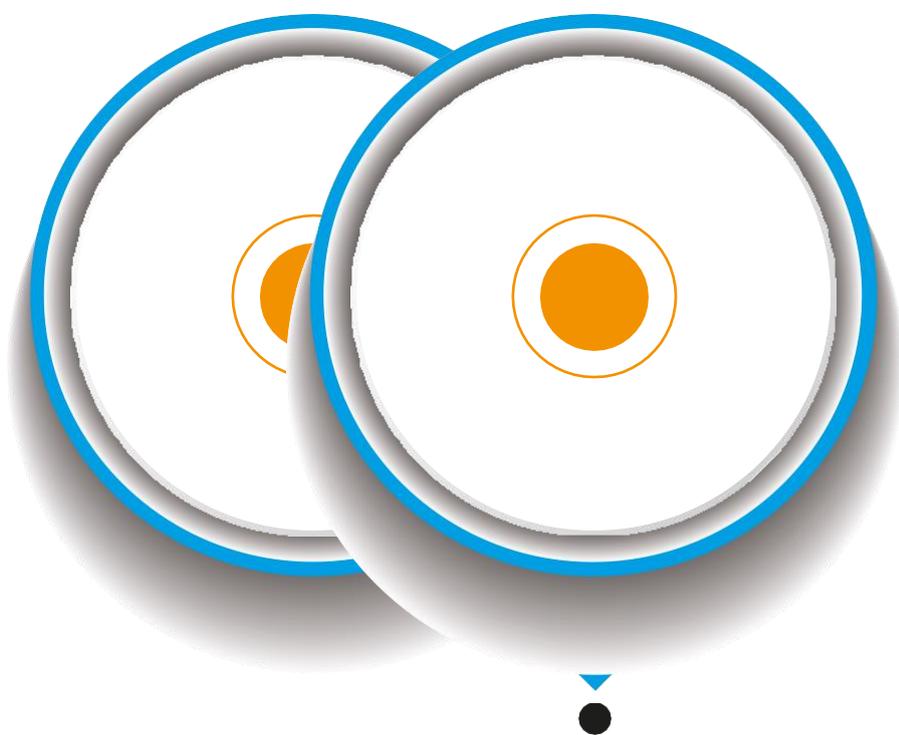


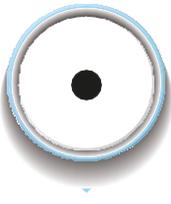
MISE EN ACTIVITÉ À PARTIR DE LA NOTE DE FRANCE STRATÉGIE

Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans LIVRET ÉLÈVES - PARTIE 2



Delphine CHAVOT,
Professeure de SES au Lycée Militaire d'Aix-en-Provence
(Académie Aix-Marseille)

Pierre-Yves CUSSET, Gautier MAIGNE, Gaston VERMERSCH
La note d'Analyse, France Stratégie, décembre 2019, n°83.
JUILLET 2020



EXERCICES

Cette partie est divisée en différentes séquences dans lesquelles s'insèrent différentes activités en fonction des objectifs à atteindre. Il n'y a pas d'obligation à suivre toutes les séquences ou toutes les activités. Cela relève du choix pédagogique de l'enseignant en fonction des besoins et du profil de ses élèves.

SÉQUENCE 1 - QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ?

Objectifs

- Connaître les différentes définitions de la pauvreté (monétaire, relative et absolue) et les différentes mesures (seuils de pauvreté, pauvreté en conditions de vie).
- Expliquer que la définition et la mesure de la pauvreté relèvent d'une convention statistique.
- Connaître les principales caractéristiques sociales des pauvres.

Activité 1 - La pauvreté : une convention statistique

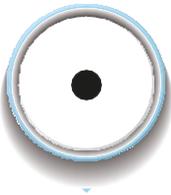
Émission de radio sur France Culture – « *La question du jour* » par Guillaume Erner. **Nicolas Duvoux (Sociologue)** répond à la question du jour : « *Pauvreté : Pourquoi la situation s'aggrave ?* »
[https:// www.france culture.fr/ emissions/la-que stion- du-jour/pauvre te-pourquoi-la-situation-saggrave](https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/pauvre-te-pourquoi-la-situation-saggrave)

Consignes de travail

- Lisez les questions qui portent sur l'émission que vous allez écouter ;
- Écoutez attentivement une première fois l'émission et à l'aide d'un brouillon prenez des notes qui vous aideront à répondre aux différentes questions ;
- Lors de la deuxième écoute affiner vos réponses ;
- Prenez enfin 10 minutes pour rédiger vos réponses à l'aide de votre prise de notes.

Questions sur l'émission de radio

- Q1. Pourquoi peut-on dire que la mesure de la pauvreté relative résulte d'une convention statistique ?**
- Q2. Qu'est-ce que la pauvreté relative ?**
- Q3. Par quel indicateur la pauvreté relative est-elle mesurée ?**
- Q4. Qu'est-ce que la pauvreté en condition de vie ou pauvreté absolue ?**
- Q5. En quoi la pauvreté en condition de vie ou pauvreté absolue se différencie-t-elle de la pauvreté monétaire ?**
- Q6. Pourquoi utilise-t-on différents seuils de pauvreté et différents indicateurs pour mesurer la pauvreté ?**
- Q7. Qu'est-ce que le noyau dur de la pauvreté ?**



Q8. Qu'est-ce que le halo de la pauvreté ?

Q9. Comment le sociologue, Nicolas Duvoux, explique-t-il l'augmentation de la pauvreté ?

Q10. Quelles sont les catégories les plus touchées par la pauvreté ?

Activité 2 - Qui sont les pauvres en France aujourd'hui ?

Documents statistiques sur la pauvreté issus des Tableaux de l'économie française 2020 publiés par l'Insee (site <https://www.insee.fr>)

Document 1

Taux de pauvreté selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017 (en %)

	Seuil à 60 %	Seuil à 50 %
Agriculteur, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,1	15,1
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,4	2,6
Professions intermédiaires	5,3	3,3
Employés	12,6	6,8
Ouvriers	15,0	8,2
Ensemble des actifs ayant déjà travaillé	10,4	6,2

Champ : France métropolitaine; individus actifs de 18 ans ou plus, ayant déjà travaillé, vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2017, au seuil de 60 %, 12,6 % des employés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (taux de pauvreté).

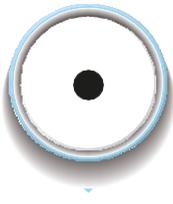
Source : Insee-DGiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, ERFS 2017

Document 2

Taux de pauvreté en condition de vie et de difficulté par grande dimension (en %)

Type de difficulté	2013	2014	2015	2016	2017	2018 (p)
Taux de pauvreté en condition de vie	12,6	12,8	11,7	11,9	11,0	11,7
Insuffisance des ressources	14,7	15,4	14,4	14,4	13,9	13,9
Restriction de consommation	12,9	13,2	12,2	11,6	11,0	11,5
Retard de paiements	8,3	8,7	8,6	8,3	8,0	8,3
Difficultés de logement	6,3	6,4	5,7	6,6	5,7	6,5

Source : Insee, enquêtes SRCV-Silc



Questions sur les deux documents statistiques

- **Q1.** Quel est le sens des données encadrées ?
- **Q2.** À partir de ces données, du document 1 et de l'exercice précédent que pouvez-vous dire des pauvres en France ?
- **Q3.** Caractérisez l'évolution de la pauvreté en conditions de vie ou pauvreté absolue en France depuis 2013.

Évaluation formative bilan

À partir de l'activité précédente et du travail réalisé en introduction, remplissez le schéma suivant à l'aide des termes suivants : **monétaire, relative, absolue, seuil de pauvreté à 60% du niveau de vie médian, taux de pauvreté en conditions de vie.**

SÉQUENCE 2 - L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ DES MÉNAGES SANS RESSOURCES : QUELS DISPOSITIFS POUR QUELLE EFFICACITÉ ?

Objectifs

- Connaître les dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour réduire la pauvreté (les minima sociaux, la prime activité, les aides au logement)
- Caractériser les effets de ces dispositifs sur la réduction et la sortie de la pauvreté pour les ménages sans emploi et sans ressources.

Activité 3 : Quels sont les dispositifs pour lutter contre la pauvreté monétaire ?

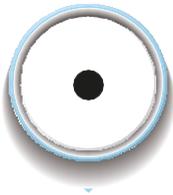
Document 3 : Les dispositifs de solidarité universelle en France

En France, jusque dans les années 1980, les prestations sociales de solidarité s'adressaient uniquement aux personnes faisant face à des situations spécifiques, liées notamment au handicap, à l'âge ou à une forme d'isolement. Le champ des prestations de solidarité s'est étendu au début des années 1980 aux personnes ayant épuisé leurs droits aux allocations chômage _ avec la création de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) puis s'est universalisé avec la création en 1988 du revenu minimum d'insertion (RMI). Ces prestations visaient d'abord à protéger leurs bénéficiaires des formes extrêmes de pauvreté.

Mais très vite s'est posée la question des gains financiers à la reprise d'emploi pour les allocataires du RMI : le dispositif d'intéressement instauré n'étant que temporaire, les gains financiers pérennes à la reprise d'emploi pouvaient être nuls, voire négatifs. (...)

En France, le désir de soutenir l'offre de travail des personnes peu qualifiées s'est traduit d'abord par l'introduction, en 2001, d'une forme de crédit d'impôt, la prime pour l'emploi.

En 2009, le RMI est remplacé par le revenu de solidarité active (RSA), avec une partie « *socle* », qui joue le rôle du RMI, et une partie « *activité* » qui constitue un dispositif d'intéressement pérenne. Le RSA activité et la prime pour l'emploi coexistent d'abord, jusqu'à ce que la fusion des deux dispositifs en 2015 donne naissance à la prime d'activité.



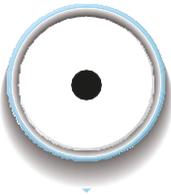
En 2019, cette dernière a fait l'objet d'une revalorisation importante. Les dépenses consacrées aux minima sociaux purement différentiels¹ (RMI, Allocation parent isolé, RSA socle) et aux dispositifs d'intéressement (prime pour l'emploi, RSA activité, prime d'activité) ont également beaucoup augmenté sur la période. Elles sont ainsi passées de 0,37 % du PIB en 2000 à 0,74 % du PIB en 2018, dont 0,24 % pour la seule prime d'activité, qui verra son enveloppe budgétaire fortement augmenter en 2019.

Source : Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 2).

Questions sur le document 3

Q1. Après avoir lu et étudié le document, remplissez les deux dernières lignes de la grille suivante* :

	Dispositifs	Population bénéficiaire	Conditions d'attributions (colonne « EN PLUS » pour aller plus loin, à partir de recherches sur le net)
Début des années 1980	Allocation de Solidarité spécifique (ASS) Toujours en vigueur	Personnes ayant épuisé les droits aux allocations chômage. Renouvelable tous les 6 mois.	Sous conditions de ressources du ménage, soit en 2019, pour une personne seule, ne pas disposer de plus de 1 153,60 euros/mois. Il faut avoir travaillé 5 ans au minimum au cours des 10 ans précédant la fin du contrat.
1988	Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	Personne sans emploi et sans ressources ou disposant de ressources inférieures à un plafond.	Sous conditions de ressources du ménage, et d'âge (avoir au moins 25 ans ou sinon avoir des enfants à charge). Il faut s'engager à souscrire à un contrat d'insertion au-delà des trois premiers mois de versement.
2001	Prime Pour l'Emploi (PPE)	Forme de crédit d'impôt octroyé une fois par an dont les bénéficiaires étaient donc des actifs occupés. L'objectif était de rendre gagnante la reprise de l'emploi.	Sous conditions de ressources du ménage, l'un des membres au moins étant en activité.
2009	RSA-socle (disparition du RMI)	Remplaçant le RMI, il concerne les personnes sans ressources et sans emploi ou disposant de ressources insuffisantes (plafond). Il répond aussi à un critère d'âge, le bénéficiaire devant être âgé d'au moins 25 ans. Sinon il doit avoir des enfants à charge ou être un jeune actif. Sinon il doit avoir des enfants à charge ou être un jeune actif.	Sous conditions de ressources du ménage, couplé à une obligation de recherche d'emploi, mais aussi à un droit à un accompagnement professionnel ou social. La personne bénéficiant du RSA ne peut pas refuser deux offres raisonnables d'emploi.



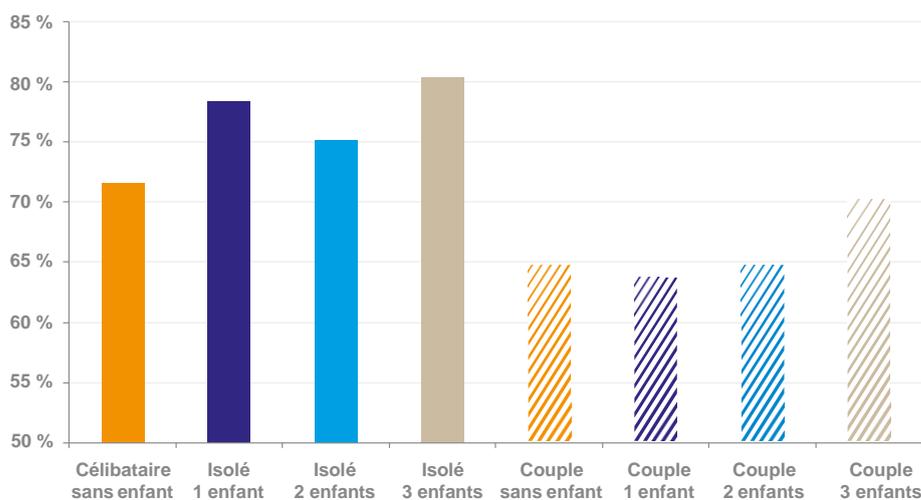
	RSA-activité (la PPE peut cumuler avec cette nouvelle aide)	En sont bénéficiaires les personnes en emploi mais dont le niveau de rémunération est faible.	Sous conditions de ressources du ménage.
2015	Prime d'activité (fusionne PPE et RSA-activité)	Personne en emploi mais percevant des revenus modestes.	Sous conditions de ressources du ménage.

Q2. Quels sont les deux dispositifs de solidarités présentés par le document, chacun d'eux prenant en compte une situation de pauvreté spécifique ?

Activité 4 - Quels sont les effets des dispositifs de lutte contre la pauvreté sur les ménages sans emploi et sans ressources ?

Document 4

Graphique 1 – Niveau de vie de différents types de ménages locataires, sans revenu du travail ni allocations chômage, en pourcentage du seuil de pauvreté (2018)



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RSA, prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

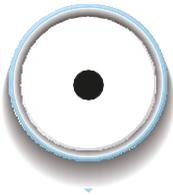
Source : calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *La Note d'analyse*, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 3).

Note : les ménages locataires sont des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement ; ils le louent. Ne pas confondre « locataires » et « allocataires » (ceux qui bénéficient d'une allocation sociale).

Questions sur le document 4

Q1. Les données du graphique relatives au niveau de vie de différents types de ménages prennent-elles en compte les prestations sociales touchées par les ménages sans revenu du travail, ni allocations chômage ?

Q2. Qui sont les ménages dans les catégories « Isolés - 1 enfant ou 2 enfants ou 3 enfants »



Q3. Quel est le niveau de vie des familles monoparentales sans emploi et sans ressources avec 3 enfants ?

Q4. Sachant qu'en 2017, le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian pour une personne célibataire est de 1 041 euros par mois, quel est le revenu mensuel d'un célibataire sans enfant, sans emploi et sans ressources, qui a un niveau de vie de 71 % du seuil de pauvreté ?

Q5. L'observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a proposé des budgets de référence, selon la configuration familiale, afin d'évaluer les besoins pour une participation effective à la vie sociale. Pour un célibataire actif, le budget de référence est de 1 424 euros en 2016. À partir de cette information et de la question précédente, que pouvez-vous en conclure sur la situation des célibataires sans emploi et sans ressources ?

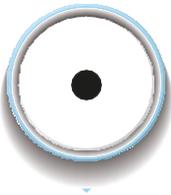
Tableau des dépenses pour un célibataire actif en 2016

Type de consommation	Montant en euros (par mois)
Logement	471
Transports	297
Alimentation	220
Vie sociale	150
Habillement	69
Équipement	112
Hygiène/ Beauté	37
Santé	61
Banque	7

Vous pouvez consulter les budgets de référence ici (tableau page 4) :
https://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_de_synthese-Rapport_ONPES.pdf

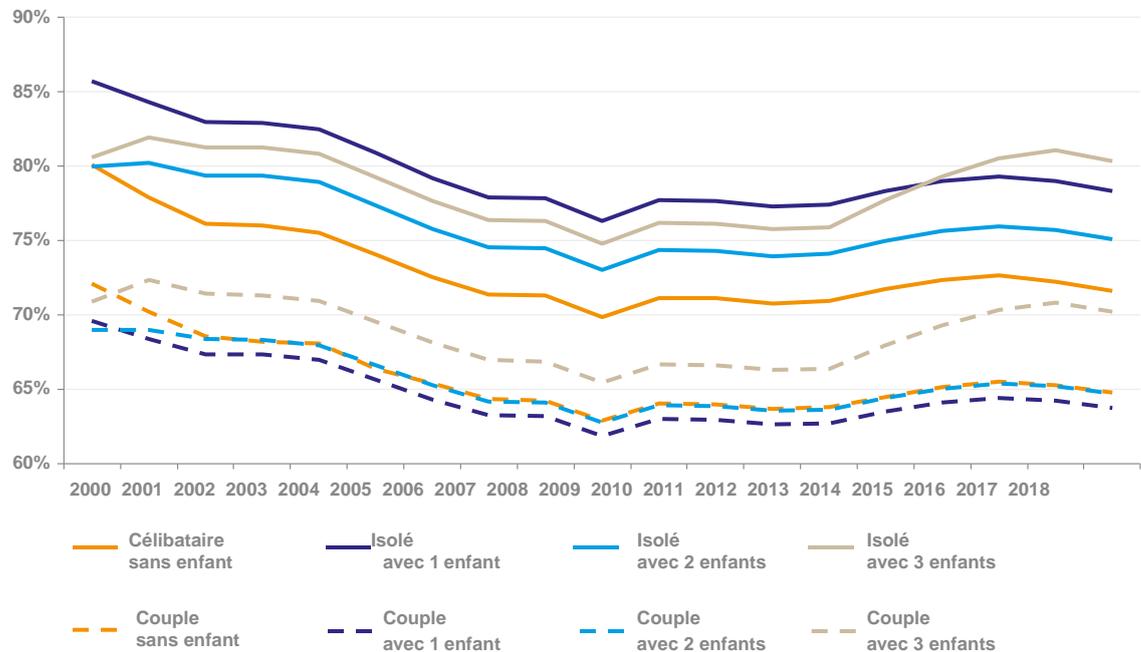
Q6. Les prestations sociales aux ménages sans revenu du travail et sans allocations chômage, permettent-elles de sortir de la pauvreté ? Justifiez votre réponse en y intégrant les données de la représentation graphique ci-dessous et en prenant en compte votre réponse à la question précédente.

Q7. Certaines configurations familiales bénéficient-elles d'une meilleure protection contre la pauvreté que d'autres ?



Document 5 : Évolution du niveau de vie ménages sans emploi

Graphique 2 – Niveau de vie de ménages sans emploi en proportion du seuil de pauvreté, 2000-2018



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RSA, prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

Sources : barèmes IPP, législation, calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 4)

Questions sur le document 5

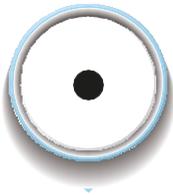
Q1. Présentez le document.

Q2. Caractérissez l'évolution du niveau de vie des ménages sans emploi depuis 2000.

SÉQUENCES 3 - LE DISPOSITIF UNIVERSEL DE SOLIDARITÉ DÉSINCITE-T-IL À LA REPRISE DU TRAVAIL ?

Objectifs

- Montrer que l'instauration du RSA-activité puis celle de la prime d'activité ont rendu gagnante la reprise d'une activité professionnelle rémunérée.
- Montrer que la reprise d'une activité ne permet pas toujours de sortir de la pauvreté, que cela dépend de la configuration familiale.
- Le concept suivant sera abordé : effet désincitatif.



Activité 5 - Reprendre un emploi est-il toujours gagnant ?

Document 6 : Quels gains pour une reprise d'emploi ?

Aujourd'hui, le travail paie, quelle que soit la configuration familiale.

Aujourd'hui, quelle que soit la configuration familiale, lorsqu'une personne qui ne travaillait pas² reprend une activité, cela se traduit par un gain de revenu disponible pour le ménage auquel elle appartient. Par exemple, un célibataire sans enfant dispose d'un revenu disponible mensuel de 774 euros s'il n'a aucun revenu d'activité, de 1 055 euros pour un mi-temps payé au SMIC³ et enfin de 1 445 euros pour un temps plein payé au SMIC. Autre exemple, celui d'un couple avec deux enfants dont un des deux conjoints travaille déjà au SMIC à temps plein. Si le deuxième conjoint ne travaille pas, ce ménage dispose d'un revenu disponible mensuel de 2 172 euros, qui passe à 2 421 euros si ce deuxième conjoint reprend une activité à mi-temps payée au SMIC et à 2 945 euros s'il reprend une activité à temps plein payée au SMIC.

Depuis 2000, le gain à l'activité a beaucoup progressé.

Jusqu'en 2004, le revenu disponible d'un célibataire sans emploi était plus élevé que celui d'un célibataire travaillant à mi-temps. Cette situation paradoxale était due à la dégressivité des aides au logement leur montant diminuant progressivement lorsque le revenu du ménage augmente et au caractère purement différentiel du RMI son montant diminuant d'un euro pour un euro de revenu du travail supplémentaire. L'introduction de la prime pour l'emploi, revalorisée plusieurs fois, a mis fin à cette situation. Mais il a fallu attendre la création du RSA activité pour que l'écart de niveau de vie entre une personne payée au SMIC à mi-temps et une personne sans emploi se creuse vraiment au profit du premier. Pour une personne seule, le fait d'occuper un emploi à mi-temps payé au SMIC permet aujourd'hui de faire progresser son niveau de vie de 36 % par rapport à une situation sans revenu d'activité. Ce gain est logiquement plus faible à mesure que la taille du ménage augmente⁴ : il est par exemple de 20 % pour un couple avec trois enfants.

Source : Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (pages 4 et 5)

Questions sur le document 6

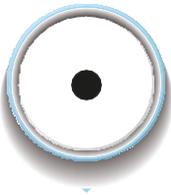
- Q1. Pourquoi peut-on dire que les aides sociales pourraient avoir des effets désincitatifs⁵ à la reprise au travail ?**
- Q2. Que signifie « le travail paie quelle que soit la configuration familiale » ?**
- Q3. Selon le document, cela a-t-il toujours été le cas ? Justifiez votre réponse.**
- Q4. Comment la législation a-t-elle évolué afin de rendre la reprise d'un emploi gagnante ?**
- Q5. Affirmer que « la reprise d'un emploi n'est pas gagnante » signifie-t-il que les actifs sans emploi et sans ressource souhaitent ne pas travailler ?**

2. On suppose une fois encore que les personnes sans emploi ne touchent ni allocation chômage, ni allocation spécifique de solidarité, ni allocation aux adultes handicapés. Dans le cas de personnes percevant l'ASS ou l'AAH, il reste des situations où la reprise ou l'accroissement de l'activité peut ne pas se traduire par un gain de revenu disponible. Voir pour une illustration la mise de jeu « Périmètre de la réforme » présentée en novembre 2019 dans le cadre de la concertation sur le revenu universel d'activité.

3. Le montant net du SMIC mensuel s'établit en 2019 à 1 204 euros

4. Un couple avec trois enfants bénéficie d'allocations familiales dont ne bénéficie pas une personne seule, ainsi que d'aides au logement plus importantes. Le montant d'un SMIC mensuel à mi-temps ou à temps plein représente donc une proportion plus importante des ressources totales d'une personne seule que de celles d'un couple avec trois enfants.

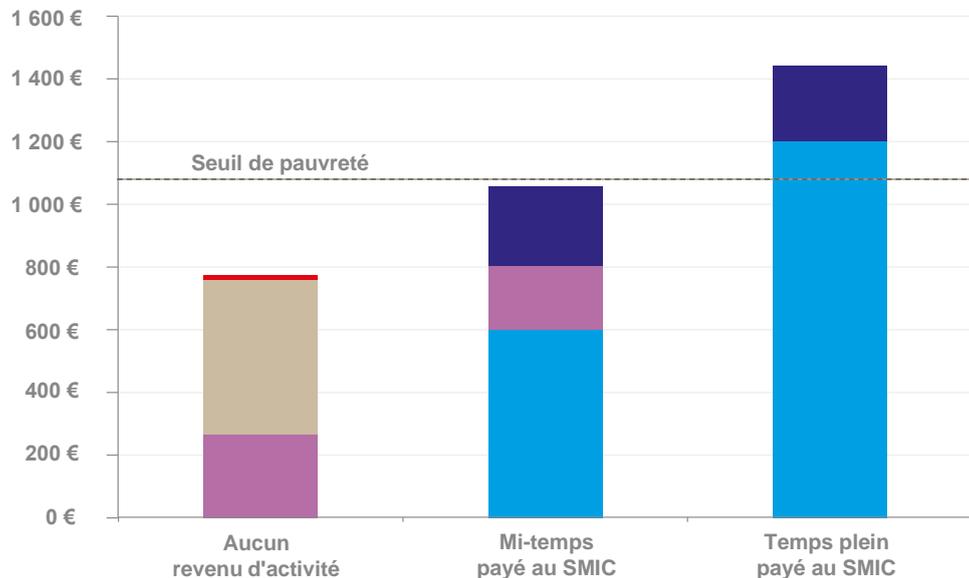
5. Voir lexique



Activité 6 : Reprise d'emploi et sortie de la pauvreté

Document 7 : La reprise d'emploi fait-elle sortir de la pauvreté ?

Ressources d'un célibataire locataire selon son niveau d'activité (2019)



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Source : calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », *La Note d'analyse*, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 5).

■ Revenus d'activité nets de l'allocataire ■ Aides au logement ■ RSA ■ Prime d'activité ■ Prime de Noël

Notes :

- La prime de Noël est une aide exceptionnelle de l'État qui est versée dans le courant du mois de décembre à certains bénéficiaires des minimas sociaux.
- Les ménages locataires sont des ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement ; ils le louent. Ne pas confondre « locataires » et « allocataires » (ceux qui bénéficient d'une allocation sociale).

Questions sur le document 7 :

Q1. Qu'est-ce que le SMIC ?

Q4. Quelles sont les caractéristiques des ménages pris en compte étudiés dans ce document ?

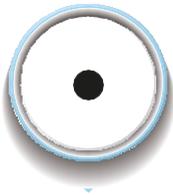
Q3. Que signifie « Revenus d'activité nets de l'allocataire » ?

Q4. Dans le document, quel est le montant du seuil de pauvreté mentionné ?

Q5. Selon le document, quelles sont les ressources pour un célibataire sans revenu d'activité et pour un célibataire à temps plein payé au SMIC ?

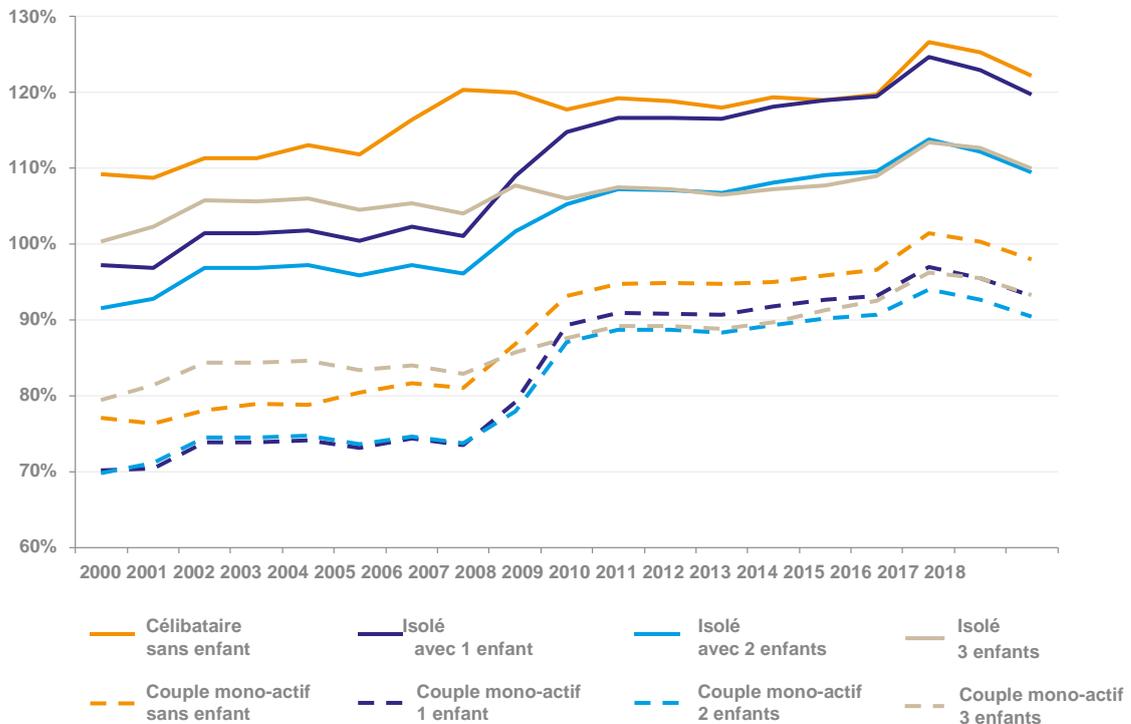
Q6. Quel est approximativement la part (à exprimer en pourcentage) des prestations sociales dans les ressources du célibataire à temps plein rémunéré au SMIC ?

Q7. À la lecture de ce document, peut-on dire que la reprise d'une activité économique est gagnante ?



Document 8 : Configurations familiales, reprise d'activité et sortie de la pauvreté

Graphique 7 – Niveau de vie de ménages avec un emploi au SMIC à plein temps en proportion du seuil de pauvreté, 2000-2018



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l'assurance chômage ou à l'allocation de solidarité spécifique.

Prestations prises en compte : RMI/RSA, prime pour l'emploi/ RSA activité/prime d'activité, allocations logement, allocations familiales, complément familial, prime de Noël.

Sources : barèmes IPP, législation, calculs France Stratégie - Pierre-Yves Cusset, Gautier Maigne, Gaston Vermersch, « Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans », La Note d'analyse, France Stratégie, n°83, décembre 2019 (page 7).

Question sur le document 8

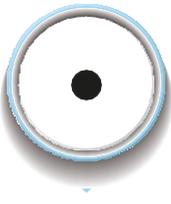
Q1. La reprise d'une activité professionnelle rémunérée permet-elle de sortir de la pauvreté ?

LEXIQUE

Pauvreté monétaire : en termes monétaires, est pauvre un individu ou un ménage dont le niveau de vie est inférieur à un certain seuil. En France le seuil de pauvreté est à 60 % du niveau de vie médian de la population. Cette mesure de la pauvreté monétaire est relative car elle est fonction de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En effet on mesure la pauvreté par un écart à un niveau de vie et on est pauvre relativement à ce niveau de vie.

Seuil de pauvreté : défini arbitrairement, il correspond en France à 60 % du niveau de vie médian de la population. D'autres seuils de pauvreté peuvent être utilisés en France de manière alternative.

Taux de pauvreté : il correspond à la part des individus (ou des ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. On le mesure par le rapport entre le nombre de ménages (ou de personnes) en-dessous du seuil de pauvreté et le nombre de ménages (ou de personnes).



Pauvreté en conditions de vie ou privation matérielle (pauvreté absolue) : ceci désigne une situation de difficulté économique durable. Selon Eurostat, une personne s’y trouve lorsqu’elle cumule au moins 3 privations ou difficultés matérielles parmi les 9 de la liste suivante :

1. avoir eu des arriérés de paiement du loyer, d’un emprunt hypothécaire ou des factures d’eau/gaz/électricité dans les 12 derniers mois ;
2. Pouvoir chauffer son logement ;
3. faire face à des dépenses imprévues ;
4. pouvoir consommer de la viande ou une autre source de protéines au moins tous les 2 jours ;
5. pouvoir s’offrir une semaine de vacances hors du logement ;
6. posséder un téléviseur couleur ;
7. posséder un lave linge ;
8. posséder une voiture personnelle ;
9. posséder un téléphone.

Effets désincitatifs (des transferts sociaux) au travail : il renvoie aux effets des transferts sociaux qui réduiraient la motivation au travail de leurs bénéficiaires.

Il existe d’autres effets désincitatifs des revenus de transfert. La taxation du revenu et du capital – visant à réaliser une plus grande égalité – fausserait les incitations au travail, les incitations à l’épargne et les incitations à investir.

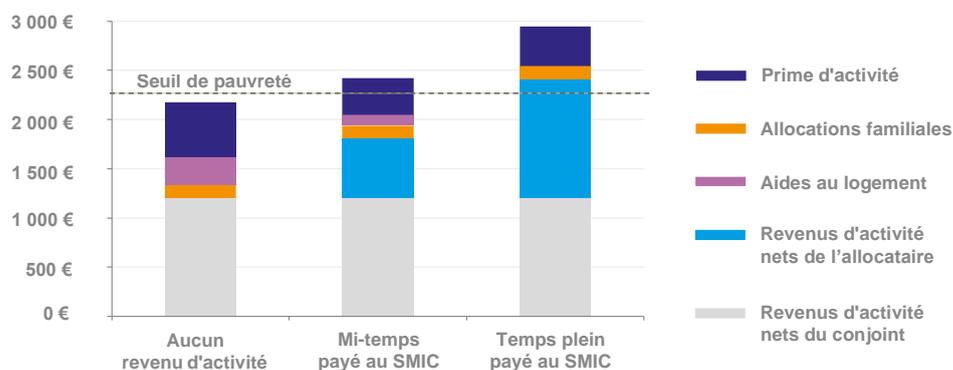
OBJECTIFBAC

Évaluation de type EC2

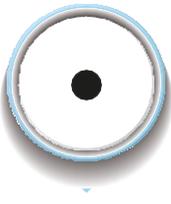
Il s’agit de proposer une Partie 2 de l’épreuve composée du baccalauréat. C’est une étude de document. « *Il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de collecte et de traitement de l’information.* »

EC2 : Étude de documents (6 points)

Ressources d’un couple locataire avec deux enfants et un parent au SMIC à temps plein, selon le niveau d’activité du 2^e parent (2019)



Champ : ménages locataires en zone 2 (grandes agglomérations hors Paris, plus Outre-mer et Corse), non éligibles à l’assurance chômage ou à l’allocation de solidarité spécifique.



Questions :

- **Q1.** Montrez, à partir du document, que la reprise d'une activité professionnelle est gagnante.
- **Q2.** À travers le document et vos connaissances personnelles, montrez que les pouvoirs publics agissent pour réduire les inégalités.

PROLONGEMENTS

1. Débat sur le Revenu universel

Dessine-Moi l'éco :

<http://dessinemoileco.com/le-revenu-universel-est-ce-une-bonne-idee/>

Article du Monde :

https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/02/09/en-finlande-le-revenu-de-base-est-une-source-de-bien-etre-pour-ses-beneficiaires_5421393_3234.html

Synthèse de Marc Fleurbaey à propos de l'ouvrage de Philippe Van Parijs et Yannick Vanderborght « *Basic Income : A radical proposal for a free society and a sane economy* » :

<https://laviedesidees.fr/Bonheur-de-base.html>

Revenu universel : halte à la pensée magique, Clément Cadoret

<https://laviedesidees.fr/Revenu-universel-halte-a-la-pensee-magique.html>

Comment financer le revenu universel ?, Marc de Basquiat

<https://laviedesidees.fr/Comment-financer-le-revenu-universel.html>

2. La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

On pourra montrer que les dispositifs d'aides à la pauvreté ne se présentent pas uniquement sous une forme monétaire ; il peut s'agir de mesures destinées à renforcer la formation, à promouvoir les parcours de formation des jeunes de moins de 18 ans, garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, à faciliter l'accès aux soins etc.

Un plan de lutte contre la pauvreté entre 2019 et 2022 se met en place : connaître les cinq engagements de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

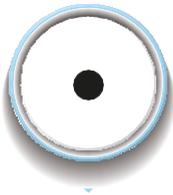
<https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete>

CONCLUSION

1. Expliquez le dernier paragraphe de la conclusion de la Note (page 8).

Pour plus d'informations :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/rua/>



POINT D'ÉTONNEMENT

On peut s'étonner de la situation des couples mono-actif avec enfant. Leur niveau de vie se situait autour de 70 % du seuil de pauvreté en 2000 et en 2018 il reste toujours en dessous du seuil de pauvreté malgré les revalorisations et le fait que l'un des conjoints soit au SMIC à temps plein.

SITOGRAPHIE

- Émission France culture *Les idées claires* : « *Les aides sociales coûtent-elles un pognon de dingue ?* » (9mn), intervention d'Antoine Bozio. 7 novembre 2018. <https://www.franceculture.fr/societe/les-aides-sociales-cootent-elles-un-pognon-de-dingue>
- Infographie sur les minimas sociaux : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/infographie-minima-2019.pdf>
- Infographie sur les allocataires des minimas sociaux : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/infographies/article/infographie-les-allocataires-de-minima-sociaux-les-chiffres-cles>
- La protection sociale en France <http://dessinemoileco.com/la-protection-sociale/>
- La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/>
- Évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la note d'étape de France Stratégie (Avril 2020) <https://www.strategie.gouv.fr/publications/evaluation-de-strategie-nationale-de-prevention-de-lutte-contre-pauvrete-note-detape>
- Rapport du Conseil économique, social et environnemental (CESE), juin 2019 : Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2019/2019_18_lutter_grande_pauvrete.pdf
- Les Tableaux de l'économie française 2020 (beaucoup de données) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4318291>
- Les budgets de référence de l'Observatoire Nationale de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) : https://onpes.gouv.fr/IMG/pdf/Lettre_ONPES_no6.pdf



À PROPOS DU PROGRAMME ENSEIGNANTS-ENTREPRISES DE L'INSTITUT DE L'ENTREPRISE

Institut de l'entreprise

29, rue de Lisbonne, 75008 Paris

Tél. : 01 53 23 05 49 - Fax. : 01 47 23 79 01

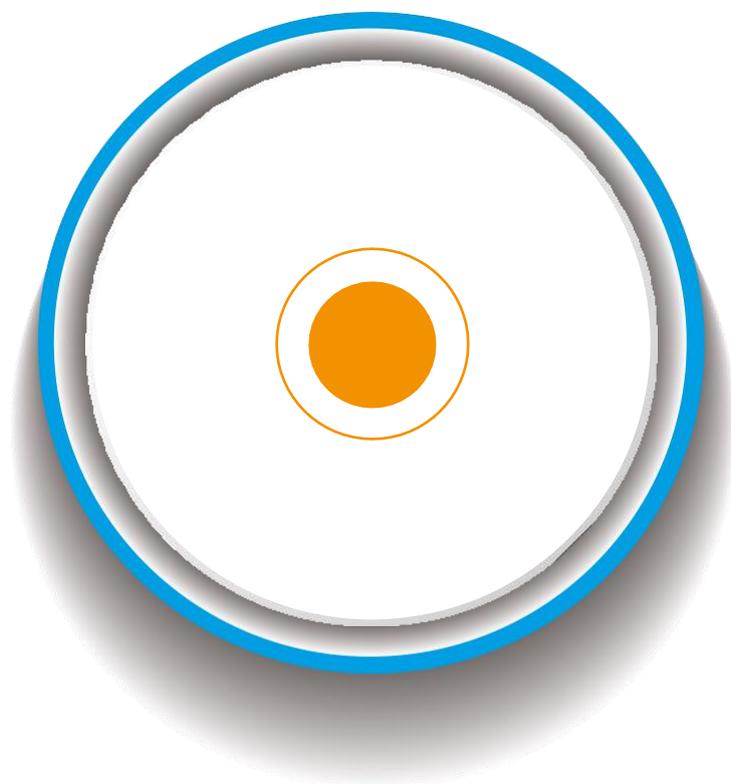
beatrice.couairon@idep.net

- Cette ressource a été réalisée dans le cadre du Programme Enseignants-Entreprises de l'Institut de l'entreprise développé en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. Retrouvez cette mise en activité sur www.melchior.fr ainsi que des cours de SES, des faits d'actualité, des notes de lecture...
- Créé en 1975, l'Institut de l'entreprise est un think tank indépendant de tout mandat syndical ou politique. Association à but non lucratif, l'Institut de l'entreprise a une triple vocation : être un centre de réflexion, un lieu de rencontre et un pôle de formation.



À PROPOS DE FRANCE STRATÉGIE

- Institution autonome, placée auprès du Premier ministre, France Stratégie contribue à l'action publique et éclaire le débat.
- Elle réalise et diffuse à un public large et aux décideurs publics des études originales sur les grandes évolutions économiques et sociales, et les enjeux de soutenabilité.
- Elle produit également des évaluations de politiques publiques à la demande du gouvernement. Suivez
- toute l'actualité de France Stratégie : www.strategie.gouv.fr et sur les réseaux sociaux.



Les publications de France Stratégie sont des ressources que l'on peut proposer aux élèves et mobiliser dans le cadre du traitement des programmes de sciences économiques et sociales. Elles traitent de sujets qui mettent en évidence des enjeux économiques et sociétaux qui entrent en résonance avec ce qui est enseigné.

Les activités proposées à partir de la note d'analyse « *Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans* » ont pour objectif d'étendre ou d'approfondir certaines connaissances et de travailler des savoir-faire. À partir de la lecture et de l'analyse de documents d'experts, il s'agit de travailler de courts exercices qui éveilleront la curiosité des élèves sur des points d'actualité et inviteront à s'interroger sur les résultats des politiques publiques. Les activités ci-dessous n'ont pas l'ambition d'utiliser chaque élément de la note d'analyse de France Stratégie ; elles constituent un guide pour s'appropriier les principaux enjeux qu'elle met en exergue.

Cette proposition de mise en activité a été pensée de manière modulaire, dans un souci à la fois de liberté et de différenciation pédagogiques.